



ASSOCIATION  
DES MAIRES  
DU NORD



# *Fiche info*

---

## **Dispositif de formation « Valeurs de la République, Principes du service public et Laïcité »**

**Que propose le CNFPT sur les valeurs de la République, principes du service public et laïcité ?**

Le CNFPT propose un dispositif composé de 2 modules d'une journée chacun :

- module 1 : acquisition des repères, appropriation des concepts, repérage et analyse des situations professionnelles, échanges,
- module 2 : construction d'une posture professionnelle au travers de l'analyse de cas pratiques, échanges.

Le module 2 est optionnel, mais tout agent inscrit au module 2 doit impérativement avoir suivi le module 1.

**Quels sont les publics concernés ?**

Cette formation est destinée aux acteurs de terrain, en contact direct avec les publics. Elle vise à répondre à leur besoin de qualification et d'accompagnement sur l'application du principe de laïcité dans les situations professionnelles qu'ils rencontrent au quotidien.

**Cette formation mêle-t-elle tous les publics ?**

Des modules différenciés s'adressent soit :

- Aux cadres
- Aux encadrants de proximité
- Aux agents

**Quels sont les objectifs visés ?**

À l'issue de la formation, les professionnels seront en capacité :

- d'adopter un positionnement adapté à leur situation professionnelle
- d'apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions, fondées sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et de non-discrimination, dans une logique de dialogue avec les agents et usagers des services publics

**Quelle mise en œuvre de ces formations ?**

Les modules sont ouverts en union de collectivités, sur différents lieux du Nord et du Pas de Calais, selon calendrier prévisionnel accessibles au travers de l'inscription en ligne ouverte à partir du 2 avril. Les codes stages concernés sont :

- Pour les agents : ZLA11 (module1) et ZLA 12 (module2)
- Pour les encadrants de proximité : ZLA21(module1) et ZLA 22 (module2)
- Pour les cadres : ZLA31(module1) et ZLA 22 (module2)

Ces modules organisables également en intra avec un effectif minimum de 15 agents.

Les formations sont prises en charge par le CNFPT sur la cotisation